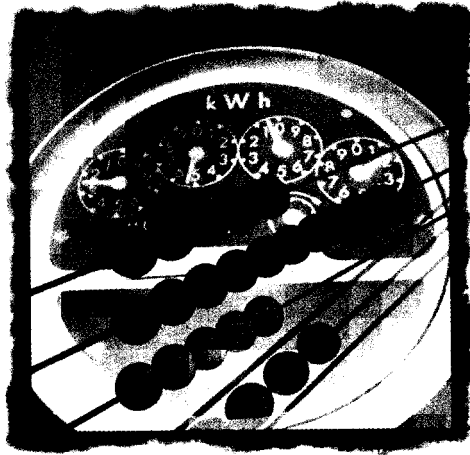


Comment tirer le maximum du tarif rouge et vert



Le tarif rouge et vert : une nouvelle tarification adaptée à vos besoins

Réduisez votre facture d'électricité en gérant mieux votre consommation.

Hydro-Québec vous propose, à titre expérimental, un nouveau tarif variable le **tarif rouge et vert**.

Les besoins en électricité des Québécois et des Québécoises varient constamment selon les saisons, les jours de la semaine et les heures de la journée. En hiver, par exemple, la demande d'électricité est particulièrement forte, notamment à certaines heures de la journée. Il en coûte alors plus cher pour produire et livrer l'électricité à votre domicile.

Actuellement, le prix que vous payez pour l'électricité est calculé en fonction de la quantité totale que vous consommez. Par contre, le nouveau **tarif rouge et vert** tient compte du moment où vous consommez l'électricité. Il propose deux prix qui diffèrent selon les heures, les jours de la semaine et les saisons. Ces deux prix donnent en moyenne, avant tout effort de gestion de votre consommation, une facture annuelle d'électricité équivalente à celle calculée au tarif domestique actuel.

Prix rouge :

Un prix plus élevé (12,78 ¢/kWh) pendant les **heures rouges**, lorsque la demande est forte et que les frais de production sont très élevés. Les **heures rouges** ne représentent que 12 % du total des heures dans une année.

Prix vert :

Un prix plus bas (3,23 ¢/kWh) pendant les **heures vertes**, lorsque la demande est moins forte et que les frais de production sont moins élevés. Les **heures vertes** correspondent à 88 % du total des heures dans une année. Le **prix vert** s'applique, entre autres, en tout temps entre le 1^{er} avril et le 30 novembre.

Voici les périodes où s'appliquent les prix rouge et vert.

	Les saisons	Les jours	Les heures
Prix rouge 12,78 ¢ / kWh	du 1 ^{er} décembre au 31 mars	du lundi au vendredi	de 6 h à 11 h et de 15 h à 22 h
Prix vert 3,23 ¢ / kWh	du 1 ^{er} décembre au 31 mars	du lundi au vendredi	de 11 h à 15 h et de 22 h à 6 h
		les samedis et les dimanches et Noël et le Jour de l'An	24 h / 24
	du 1 ^{er} avril au 30 novembre	7 jours / semaine	24 h / 24

Le tarif domestique actuel est de 4,51 ¢/kWh pour les 30 premiers kWh par jour et de 5,46 ¢/kWh pour le reste de l'énergie consommée. Le tarif actuel, tout comme le **tarif rouge et vert**, comporte également un prix fixe de 37,6 ¢ par jour. Ces prix sont en vigueur depuis le 1^{er} mai 1993.

Les avantages du tarif rouge et vert

Le **tarif rouge et vert** a pour but premier d'inciter les consommateurs à reporter une partie de leur consommation d'électricité aux périodes où la demande générale est moins forte. Ainsi, Hydro-Québec pourra diminuer ses dépenses tout en offrant à ses clients l'occasion de faire des économies.

Grâce au **tarif rouge et vert**, vous pourrez mieux gérer votre consommation d'électricité en utilisant vos appareils électriques (notamment les plus énergivores) pendant les **heures vertes** plutôt qu'aux **heures rouges** sans pour autant diminuer votre confort et votre qualité de vie. Par contre, vous n'aurez pas à éliminer complètement votre consommation d'électricité pendant les **heures rouges** pour faire des économies.

En fait, ce concept tarifaire n'est pas nouveau puisqu'il est déjà utilisé dans d'autres domaines :

- vous profitez déjà du service interurbain à tarifs réduits en soirée ou en fin de semaine quand les réseaux téléphoniques sont moins achalandés ;
- vous voyagez hors-saison, car les prix des billets d'avion et des chambres d'hôtel coûtent moins cher.

En raison de leurs horaires de travail ou de leurs obligations familiales, certains ménages pourront difficilement réduire leur consommation d'électricité pendant les **heures rouges**, en hiver. D'autres, par ailleurs, pourront modifier plus facilement leurs activités quotidiennes et mettre en pratique de nouvelles habitudes de consommation. Il suffit par exemple de faire la lessive à un autre moment pendant la semaine. Une série de gestes simples vous permettront de réaliser, au fil des mois, des économies par rapport au tarif domestique actuel.

Cette brochure vous propose des conseils et des moyens pratiques pour mieux gérer votre consommation et réduire votre facture d'électricité en souscrivant au **tarif rouge et vert**.

**C'est une question d'organisation.
La décision vous revient, car vous gérez
vous-même votre consommation d'électricité.**

Comment réduire votre facture d'électricité

La quantité d'électricité que vous consommez dépend de vos habitudes de vie, du type et de la superficie de votre résidence, ainsi que du nombre de personnes qui l'occupent. Vous pouvez réduire votre facture d'électricité en adoptant :

des mesures de déplacement

Il s'agit de reporter une activité particulière des **heures rouges** aux **heures vertes**. En hiver, utilisez votre lave-vaisselle en début d'après-midi ou tard en soirée durant les jours de la semaine plutôt que tout de suite après le souper ;

des mesures d'économies d'énergie

Il s'agit, pour un même usage, de réduire la consommation d'électricité sans diminuer le confort. Abaisser la température dans une pièce inoccupée durant les **heures rouges**, vous ferez des économies, car le **prix rouge** (12,78 ¢/kWh) est près de trois fois plus élevé que le tarif domestique actuel (environ 5 ¢/kWh).

Voici des mesures de déplacement et des mesures d'économies d'électricité que vous pourriez appliquer selon les usages. Certaines d'entre elles nécessitent l'achat et l'installation d'appareils qui seront admissibles à une compensation financière.

A) Le chauffe-eau

Mesures de déplacement

- Installez une minuterie (7 jours) qui arrête le chauffe-eau électrique pendant les **heures rouges** et qui le remet en marche pendant les **heures vertes**. La réserve d'eau chaude emmagasinée dans le réservoir est habituellement suffisante pour répondre aux besoins de votre famille pendant les **heures rouges**.
- En l'absence d'une minuterie, reportez votre consommation d'eau chaude des **heures rouges** aux **heures vertes**. Il faut toutefois prévoir un délai entre le moment où l'on consomme de l'eau chaude (bains et douches) et celui où le chauffe-eau fonctionne.

Mesure d'économies

- Utilisez surtout l'eau froide pour les activités ménagères (cuisine, rinçage, etc.) pendant les **heures rouges**.

B) Le chauffage de la maison

Mesures d'économies

- Abaissez le chauffage pendant les **heures rouges**. Une baisse de température de 2 °C peut réduire jusqu'à 5 % de vos frais de chauffage :

- installez un ou plusieurs thermostats programmables. Dans le cas d'un système de chauffage central, le thermostat programmable règle la température de l'ensemble des pièces. Toutefois dans le cas d'un système à plinthes chauffantes, le thermostat, habituellement installé dans la pièce principale, règle environ 20 % de l'espace chauffé ;

ou

réglez manuellement le thermostat.

- Abaissez davantage la température durant les **heures rouges** dans les pièces inoccupées.
- Réglez correctement la température de votre résidence. Ne vous fiez pas au thermomètre du thermostat ; il est souvent imprécis et n'indique pas nécessairement la température réelle d'une pièce.

C) Les autres usages

Mesures de déplacement

- Faites fonctionner la sècheuse pendant les **heures vertes**.
- Faites fonctionner la machine à laver pendant les **heures vertes** et vous économiserez l'électricité nécessaire au chauffage de l'eau et au fonctionnement du moteur électrique.
- Faites fonctionner le lave-vaisselle pendant les **heures vertes**.
- Utilisez la cuisinière ainsi que la fonction d'autonettoyage du four autant que possible pendant les **heures vertes**.

Mesures d'économies

- Utilisez le four à micro-ondes dans la mesure du possible durant les **heures rouges**.
- Fermez la lumière quand vous quittez une pièce, particulièrement pendant les **heures rouges**.
- Soyez davantage attentifs à l'usage que vous faites des appareils électroménagers énergivores, comme le four, la sècheuse et le lave-vaisselle. Par ailleurs, les petits appareils comme la radio ou le grille-pain consomment peu d'électricité.

En résumé

Pour mieux gérer votre consommation d'électricité, concentrez vos efforts sur les usages suivants :

- le chauffage de l'eau ;
- le chauffage de votre résidence ;
- les appareils électroménagers énergivores.

Le tarif rouge et vert est-il avantageux pour vous ?

Sachez tirer profit du tarif rouge et vert :

A) Déterminez d'abord à quel groupe de consommateurs vous appartenez. Repérez et encerclez la lettre qui correspond le mieux à votre situation.

Nombre de personnes dans votre ménage	Type d'habitation		
	Unifamiliale détachée	Unifamiliale attachée, duplex ou triplex	Multifamiliale de 4 logements ou plus
1 à 3	A	B	C
4 ou plus	D	E	F

B) Indiquez les mesures que vous avez l'intention de prendre si vous souscrivez au **tarif rouge et vert**. Pour déterminer si ce nouveau tarif est avantageux pour vous, encerclez le pointage correspondant à chacune des mesures identifiées selon le groupe de consommateurs auquel vous appartenez et inscrivez-le dans la colonne de droite. Faites ensuite le total.

Mesures que vous avez l'intention d'adopter	Groupe de consommateurs						Votre pointage
	A	B	C	D	E	F	
Mesures de déplacement • Choisissez l'option 1 ou l'option 2 Option 1 Installation d'une minuterie (7 jours) pour chauffe-eau électrique (coût total approximatif : 155 \$)* OU Option 2 • Faire fonctionner le lave-vaisselle durant les heures vertes • Prendre des bains et des douches durant les heures vertes • Faire fonctionner la machine à laver durant les heures vertes • Faire fonctionner la sècheuse durant les heures vertes							
	13	13	13	25	25	25	_____
	3	3	3	6	6	6	_____
	8	8	8	15	15	15	_____
	2	2	2	4	4	4	_____
	3	3	3	6	6	6	_____

*Admissible à une compensation financière d'Hydro-Québec

Mesures que vous avez l'intention d'adopter (suite)	Groupe de consommateurs						Votre pointage
	A	B	C	D	E	F	
Mesures d'économies**							
• Choisissez l'option 1 ou l'option 2							
Option 1							
Installation d'un thermostat programmable pour abaisser la température							
• chauffage central (coût total approximatif : 200 \$)* ou	7	6	4	7	6	4	_____
• plinthes électriques (coût total approximatif : 150 \$)*	5	4	3	5	4	3	_____
OU							
Option 2							
Réglage manuel du thermostat							
• chauffage central ou	4	3	2	4	3	2	_____
• plinthes électriques	2	2	1	2	2	1	_____

* Admissible à une compensation financière d'Hydro-Québec

Total : _____

** Les pointages reliés aux économies sont calculés en tenant compte de la différence entre le tarif domestique actuel et le **tarif rouge et vert**.

C) À partir des résultats, évaluez les économies additionnelles attribuables au **tarif rouge et vert** obtenues grâce aux mesures de déplacement et aux mesures d'économies d'énergie.

Points cumulés	Économies annuelles possibles*	Potentiel de réduction de la facture d'électricité
16 ou plus	76 \$ ou plus	bon
6 à 15	26 à 75 \$	moyen
0 à 5	0 à 25 \$	limité

* L'importance des économies varie selon la consommation de chaque client et sa capacité à la déplacer ou à la réduire.

Si le potentiel de réduction de votre facture est *bon* ou *moyen*, vous pourriez bénéficier du **tarif rouge et vert** ; par contre, s'il est *limité*, ce tarif n'est probablement pas avantageux pour vous.

Des réponses à vos questions

Quelle différence y a-t-il entre le tarif rouge et vert et le tarif domestique actuel ?

Réponse : Le tarif actuel est de 4,51 ¢/kWh pour les 30 premiers kWh/jour et de 5,46 ¢ pour chaque kWh additionnel.

Le nouveau **tarif rouge et vert** s'établit comme suit

- un **prix rouge** (le matin et le soir des jours de semaine durant l'hiver) : **12,78 ¢/kWh** ;
- un **prix vert** (le reste du temps) : **3,23 ¢/kWh**.

Le tarif actuel, tout comme le **tarif rouge et vert**, comporte un prix fixe de 37,6 ¢/jour.

Durant combien de temps dois-je souscrire au tarif rouge et vert ?

Réponse : Durant douze mois, soit de septembre 1993 à septembre 1994.

Dois-je m'engager par écrit ?

Réponse : Oui. Pour participer au projet-pilote, vous devez signer la formule d'entente qui se trouve à la dernière page de ce guide. Cette entente vaudra pour une durée d'une année.

Est-ce qu'il suffit de signer cette entente pour participer au projet ?

Réponse : Non. Après avoir reçu la formule d'entente dûment remplie et signée, nous analyserons votre demande en vue de déterminer si vous répondez au profil recherché. Nous communiquerons avec vous par la suite.

Si je suis propriétaire d'une maison, d'un chalet, ou d'un logement pour lequel je paie la facture d'électricité, mais qui est habité par quelqu'un d'autre, suis-je admissible au tarif rouge et vert ?

Réponse : Non, puisque vous ne pouvez gérer la consommation d'électricité de l'occupant de cette résidence.

Puis-je revenir au tarif domestique actuel avant un an ?

Réponse : Non. Pour que les résultats de l'étude soient significatifs, il est essentiel que tous les participants respectent les conditions du projet. Au cours de cette année, Hydro-Québec doit analyser les données, établir des statistiques en fonction du nombre de participants, des types d'habitations, des habitudes et des heures de consommation, etc.

Si je participe au projet, est-ce que je serai appelé à répondre à des sondages ?

Réponse : Oui. Vous devrez remplir deux questionnaires : un premier au début du projet, et un deuxième, à la fin. De plus, au terme de l'étude, en octobre 1994, il est possible que nous vous demandions de participer à un groupe de discussion afin de recueillir vos commentaires.

Pourrai-je continuer de me prévaloir du mode de versements égaux ?

Réponse : Oui.

Mon compteur sera-t-il remplacé ?

Réponse : Oui. Un représentant d'Hydro-Québec installera gratuitement, à votre domicile, un nouveau compteur qui enregistrera automatiquement votre consommation d'électricité selon les périodes d'utilisation, soit les **heures rouges** et les **heures vertes**.

Ma facture d'électricité sera-t-elle modifiée ?

Réponse : Oui. Vous recevrez une facture mensuelle qui indiquera clairement la quantité d'électricité que vous aurez consommée pendant les **heures rouges** et les **heures vertes**. De plus, vous pourrez comparer le montant facturé avec celui que vous auriez payé au tarif domestique actuel. Vous serez à même d'apprécier les économies que vous aurez réalisées au cours de l'année.

Hydro-Québec offre-t-elle un soutien financier aux consommateurs qui souscriront à ce tarif ?

Réponse : Non. Par contre, Hydro-Québec remboursera jusqu'à concurrence de 150 \$ aux participants qui auront acheté certains appareils qui leur permettront de mieux gérer leur consommation d'électricité aux fins du projet. Il leur faudra cependant remplir un formulaire de demande de compensation et fournir les pièces justificatives exigées.

Êtes-vous intéressé à souscrire au tarif rouge et vert ?

**Veillez remplir et signer la formule d'entente ci-annexée
et nous la retourner
avant le 21 juin 1993 dans l'enveloppe affranchie.**

**Si vous désirez obtenir de plus amples renseignements,
communiquez avec un représentant d'Hydro-Québec
en appelant au 438-9938.**

(les appels interurbains à frais virés sont acceptés)

Entente de participation

À titre de participant au projet pilote de tarification différenciée dans le temps - secteur résidentiel :

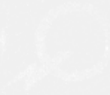
- J'accepte d'être facturé au **tarif rouge et vert** (DH) pour l'électricité consommée à l'adresse ci-dessous. Conformément aux conditions du Règlement tarifaire d'Hydro-Québec, ce tarif s'appliquera, au plus tôt, à partir de la première période de consommation suivant le 1^{er} septembre 1993, pour une durée de 12 périodes de consommation mensuelles consécutives. La structure du **tarif rouge et vert** est la suivante :
 - 3,23 ¢ le kilowattheure pour l'énergie consommée :
 - du 1^{er} avril au 30 novembre ;
 - les samedis et les dimanches, du 1^{er} décembre au 31 mars, à Noël et au Jour de l'an
 - de 11 h à 15 h et de 22 h à 6 h, du lundi au vendredi, du 1^{er} décembre au 31 mars.
 - 12,78 ¢ le kilowattheure pour l'énergie consommée :
 - de 6 h à 11 h et de 15 h à 22 h, du lundi au vendredi, du 1^{er} décembre au 31 mars.
 - 37,60 ¢ par jour de redevance d'abonnement.
- J'accepte de collaborer à deux sondages portant sur mes habitudes de consommation d'électricité et mes impressions sur le **tarif rouge et vert** (DH) et de retourner les questionnaires dans les délais prévus.
- Je pourrais être sollicité par Hydro-Québec pour participer à un groupe de suivi. Ce suivi, qui fait l'objet d'une entente distincte, nécessite l'installation d'appareils de mesurage de la consommation d'électricité.
- Je pourrais être invité par Hydro-Québec à participer, au terme du projet, à un groupe de discussion d'une durée approximative de 3 heures.

Hydro-Québec s'engage à installer chez moi dans les plus brefs délais un nouveau compteur, à minimiser la durée des interruptions nécessaires à cette installation et à garder confidentielles toutes les données recueillies.

Je comprends qu'Hydro-Québec peut refuser ma demande de participation si je ne répons pas aux critères d'admissibilité du projet pilote ou si le nombre de participants est atteint.

Signature : _____

à _____, le _____ 1993.



Participation

Le processus de participation est un processus continu.

Le processus de participation est un processus continu. Il ne s'agit pas d'un événement unique, mais d'un processus qui évolue au fil du temps.

Le processus de participation est un processus continu. Il ne s'agit pas d'un événement unique, mais d'un processus qui évolue au fil du temps.

Le processus de participation est un processus continu. Il ne s'agit pas d'un événement unique, mais d'un processus qui évolue au fil du temps.

Le processus de participation est un processus continu. Il ne s'agit pas d'un événement unique, mais d'un processus qui évolue au fil du temps.

Le processus de participation est un processus continu. Il ne s'agit pas d'un événement unique, mais d'un processus qui évolue au fil du temps.

Le processus de participation est un processus continu. Il ne s'agit pas d'un événement unique, mais d'un processus qui évolue au fil du temps.

Le processus de participation est un processus continu. Il ne s'agit pas d'un événement unique, mais d'un processus qui évolue au fil du temps.

Le processus de participation est un processus continu. Il ne s'agit pas d'un événement unique, mais d'un processus qui évolue au fil du temps.

Le processus de participation est un processus continu. Il ne s'agit pas d'un événement unique, mais d'un processus qui évolue au fil du temps.

Le processus de participation est un processus continu. Il ne s'agit pas d'un événement unique, mais d'un processus qui évolue au fil du temps.

Le processus de participation est un processus continu. Il ne s'agit pas d'un événement unique, mais d'un processus qui évolue au fil du temps.

Le processus de participation est un processus continu. Il ne s'agit pas d'un événement unique, mais d'un processus qui évolue au fil du temps.

Le processus de participation est un processus continu. Il ne s'agit pas d'un événement unique, mais d'un processus qui évolue au fil du temps.

Le processus de participation est un processus continu. Il ne s'agit pas d'un événement unique, mais d'un processus qui évolue au fil du temps.

Le processus de participation est un processus continu. Il ne s'agit pas d'un événement unique, mais d'un processus qui évolue au fil du temps.



Hydro-Québec

Mai 1993

This publication is available in English

